

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2009

1. Risques statutaires du personnel

Le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent technique, il convient de modifier le contrat d'assurance auprès de Groupama, celui-ci étant maintenant affilié à la caisse de retraite CNRACL.

2. Assainissement : prix des tabourets .

Les travaux de construction du réseau d'assainissement étant terminés, après exposé du Maire et lecture du Code la santé publique (art.L.1331.2), et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

A. d'instituer une participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement selon les modalités suivantes :

1/ *Branchements existants* : suite aux chiffres fournis par la Direction de l'Agriculture et conformément à la méthode réglementaire de calcul, la participation aux frais de branchement est fixé à un montant unique et forfaitaire de 300€HT (soit 358.80TTC).

2/ *Branchements réalisés postérieurement à la mise en place du réseau* : paiement au coût réel des travaux réalisés jusqu'en limite de propriété.

B. d'instituer une participation pour le raccordement à l'égoût dont le montant sera fixé ultérieurement.

3. Reprise de sépultures en terrain communal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que - conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales - la commune a la possibilité de reprendre les sépultures en terrain commun.

Il précise qu'il serait souhaitable de lancer cette procédure afin qu'une utilisation rationnelle de l'espace du cimetière évite dans l'immédiat de l'agrandir ou d'en créer un nouveau, avec toutes les conséquences financières pour le budget communal que ces opérations comportent.

Après un inventaire précis de l'existant et comme le prévoit les textes les conditions de reprise sont les suivantes :

1/ La dernière inhumation date de 30 ans au moins.

2/ L'état d'abandon est constaté.

3/ Les représentants de la famille s'étant manifestés pendant la période de la procédure.

4. Règlement du cimetière.

Un projet d'arrêté municipal est remis aux conseillers pour étude afin de mettre en place un règlement des cimetières communaux.

5. Columbarium.

Le Conseil examine les propositions pour le columbarium et donne pouvoir au 2^{ème} adjoint pour récupérer des renseignements plus précis et en mener à bien la réalisation.

6. Ecole .

- a. Le projet « Ecole numérique » n'ayant pas été retenu par les autorités académiques une réflexion sera menée pour le renouvellement du parc informatique de l'école.
- b. La commission « Ecole » réfléchira à un projet d'extension des horaires de la garderie.

7. Décision Modificative budgétaire n°1.

8. Bulletin Municipal.

En vue de la prochaine parution, il est décidé d'inviter les associations à envoyer les informations à paraître et les présidents de commission à présenter des articles.

9. Inauguration de la STEP du 5 septembre .

Réaliser un projet d'invitation et prévoir l'organisation.

10. Questions Diverses.

- Présentation par le maire du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.
- Création d'une Commission de recensement agricole : Simone CHAUVIN, Franziska BRUNEL, Sylvain CHASTAN, Daniel BRUN.
- Etude de la problématique des chats sauvages nourris par sympathie mais proliférant et posant des problèmes sanitaires.